



Implantation maison par rapport au niveau de la voirie

Par **Elody7**, le **17/06/2009** à **16:24**

Bonjour,
je suis actuellement en train de faire construire une maison individuelle seulement celle-ci se trouve en dessous du niveau de la voirie. Certaines personnes me disent que c'est interdit mais le chef de chantier me dit qu'il n'y a pas de problème. Qui dois je écouter ? Existe t'il un texte de loi à ce sujet ?